



REGLES DE VIE DU MBC

LOISIRS 2022-2023

À COMPLETER ET À ENVOYER PAR E-MAIL :

milizac.basket@laposte.net

Remboursement de licence :

Aucun remboursement passé le mois d'octobre sauf en cas d'une grosse blessure (sur présentation d'un certificat médical mentionnant une incapacité jusqu'à la fin de saison) ou mutation professionnelle.

Maillot :

Le jeu de maillots doit être lavé à tour de rôle après chaque match. Tout maillot non rendu le jour de l'AG, le chèque de caution sera encaissé.

Déplacements :

Chaque joueur désigné doit assurer le transport de l'équipe ou à défaut permuter avec une autre personne dès que possible.

Respect des bénévoles : Entraîneurs et responsables d'équipes, arbitres et OTM.

Respect du matériel et des locaux.

Signature du licencié en loisirs :

Fait à _____, le _____